

La Rochelle
Université

D'ici, on voit +loin !

Recueil des actes administratifs

■ n° 322

30 octobre 2020

Pages 8251 à 8268

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2020-340 du 5 octobre 2020 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement spécialité Aquaculture et relations avec l'environnement littoral.....	8254
Arrêté n° 2020-341 du 5 octobre 2020 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers du bâtiment : bâtiment et construction spécialité Coordination du bim pour l'exécution d'un ouvrage, de l'offre à la mise en service.....	8254
Arrêté n° 2020-342 du 5 octobre 2020 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Industrie agroalimentaires : gestion, production et valorisation spécialité Conception et production en industries de l'alimentation.....	8255
Arrêté n° 2020-343 du 5 octobre 2020 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité Développeur full stack et web designer intégrateur	8256
Arrêté n° 2020-344 du 5 octobre 2020 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Optique professionnelle	8256
Arrêté n° 2020-378 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences et génie des matériaux.....	8257
Arrêté n° 2020-379 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Génie civil.....	8257
Arrêté n° 2020-380 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Informatique.....	8258
Arrêté n° 2020-381 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Mathématiques et applications.....	8259
Arrêté n° 2020-382 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement.....	8259
Arrêté n° 2020-383 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale.....	8260
Arrêté n° 2020-384 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Géosciences et géophysique du littoral.....	8261
Arrêté n°2020-385 du 06 octobre 2020 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies, parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries.....	8261
Arrêté n° 2020-386 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie.....	8262

Arrêté n°2020-387 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies, parcours Applied blue biotechnology.....	8263
Arrêté n° 2020-388 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury du diplôme d'université « Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier ».....	8264
Arrêté n° 2020-389 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury du diplôme d'université « Écriture et réalisation du film documentaire animalier ».....	8265
Arrêté n° 2020-390 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Métiers de l'ingénieur.....	8265
Arrêté n° 2020-480 du 21 octobre 2020 portant modification du règlement électoral de l'université.....	8266

Arrêtés

Arrêté n° 2020-340 du 5 octobre 2020 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement spécialité Aquaculture et relations avec l'environnement littoral

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 13,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement spécialité Aquaculture et relations avec l'environnement littoral est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Denis Fichet, maître de conférences, président
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences
- > Philippe Boudeau, Forum des marais
- > Vincent Gayet, Lycée de Bourcefranc

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-341 du 5 octobre 2020 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers du bâtiment : bâtiment et construction spécialité Coordination du bim pour l'exécution d'un ouvrage, de l'offre à la mise en service

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 13,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers du bâtiment : bâtiment et construction spécialité Coordination du bim pour l'exécution d'un ouvrage, de l'offre à la mise en service est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Jérôme Le Dréau, maître de conférences, président
- > Christophe Gilliot, maître de conférences
- > Maxime Picard, chef de projet Sas Tipee

> Djaoued Beladjine, enseignant-chercheur (CESI)

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-342 du 5 octobre 2020 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Industrie agroalimentaires : gestion, production et valorisation spécialité Conception et production en industries de l'alimentation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 13,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Industrie agroalimentaires : gestion, production et valorisation spécialité Conception et production en industries de l'alimentation est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Nicolas Bridiau, maître de conférences, président
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Jean-Pierre Bodin, directeur de l'atelier technologique de l'Enilia-Ensmic
- > Marie-Joëlle Lozac'h, enseignante à l'Enilia-Ensmic
- > Lucile Royer, chargée de projet au CRITT agro-alimentaire Poitou-Charentes

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-343 du 5 octobre 2020 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité Développeur full stack et web designer intégrateur

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 13,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'informatique : applications web spécialité Développeur full stack et web designer intégrateur est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Anthony Bourmaud, professeur certifié, président
- > Pierre Rodriguez, professeur certifié
- > Nicolas Trugeon, professeur certifié
- > Mathieu Vouzelaud, vidéaste indépendant

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-344 du 5 octobre 2020 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Optique professionnelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 13,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Optique professionnelle est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Marc Jeannin, maître de conférences, président
- > Abdelali Oudriss, maître de conférences
- > Philippe Pelu, PRAG
- > Jean-François Morel, opticien

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 5 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-378 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences et génie des matériaux**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences et génie des matériaux est composé, pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Juan Creus, professeur, président
- > Catherine Savall, maîtresse de conférences
- > Stéphanie Mallarino, maîtresse de conférences
- > Jamaa Bouhattate, maîtresse de conférences
- > Sébastien Touzain, professeur

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-379 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Génie civil**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Génie civil est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Erwan Liberge, maître de conférences, président
- > Ameer Hamami, maître de conférences
- > Christophe Gilliot, maître de conférences associé
- > Jean-Luc Faure, professeur agrégé

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-380 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Informatique**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Informatique est composé, pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Jean-Loup Guillaume, professeur, président
- > Armelle Prigent, maîtresse de conférences
- > Arnaud Revel, professeur
- > Bernard Besserer, maître de conférences
- > Karell Bertet, maîtresse de conférence

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-381 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Mathématiques et applications

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Mathématiques et applications est composé, pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Michel Berthier, professeur, président
- > Catherine Choquet, professeuse
- > Laurent Mascarilla, maître de conférences
- > Souleymaane Kadri Harouna, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-382 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences, président
- > Eric Chaumillon, professeur
- > Florence de Ferran, maîtresse de conférences

- > Benoît Lebreton, maître de conférences
- > Virginie Duvat-Magnan, professeuse
- > Franck Healy, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-383 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Vincent Le Fouest, maître de conférences, président
- > Christel Lefrançois, maîtresse de conférences
- > Florence Caurant, maîtresse de conférences
- > Franck Healy, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-384 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Géosciences et géophysique du littoral

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement parcours Géosciences et géophysique du littoral est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Eric Chaumillon, professeur, président
- > Guy Woppelman, professeur
- > Mikhaël Karpytchev, maître de conférences
- > Franck Healy, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n°2020-385 du 06 octobre 2020 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies, parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries est composé, pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Frédéric Sannier, professeur, président
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences

- > Olivier Corre, professeur certifié

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries est composé, pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences, présidente
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Le jury annuel qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries est composé, pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences, présidente
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 06 10 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-386 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie est composé, pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences, présidente
- > Frédéric Sannier, professeur

- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie est composé, pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences, présidente
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Le jury annuel qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie est composé, pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences, présidente
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n°2020-387 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies, parcours Applied blue biotechnology

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Biotechnologies parcours Applied blue biotechnology pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences, présidente
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences

- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 06 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-388 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury du diplôme d'université « Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n° 2019-10-14-5-2 du 14 octobre 2019 portant création des diplômes d'université « Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier » et « Écriture et réalisation du film documentaire » du conseil d'administration de La Rochelle Université,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury pour la délivrance du diplôme d'université « Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier » est composé, pour l'année universitaire 2020-2021, de :

- > Karine Monceau, maîtresse de conférences, présidente
- > Magalie Flores, maîtresse de conférences
- > Marie Daniel, directrice de l'IFFCAM
- > Emmanuel Soulard, monteur-intervenant IFFCAM

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-389 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury du diplôme d'université « Écriture et réalisation du film documentaire animalier »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n° 2019-10-14-5-2 du 14 octobre 2019 portant création des diplômes d'université « Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier » et « Écriture et réalisation du film documentaire » du conseil d'administration de La Rochelle Université,
Vu les propositions du directeur de la Faculté des Sciences et Technologies (FST),

ARRÊTE

Article 1

Le jury pour la délivrance du Diplôme d'Université « Écriture et réalisation du film documentaire animalier » est composé, pour l'année universitaire 2020-2021, de :

- > Karine Monceau, maîtresse de conférences, présidente
- > Magalie Flores, maîtresse de conférences
- > Marie Daniel, directrice de l'IFFCAM
- > Emmanuel Soulard, monteur-intervenant IFFCAM

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-390 du 6 octobre 2020 portant nomination du jury du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Métiers de l'ingénieur

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011 relative au Certificat Informatique et Internet de l'enseignement supérieur,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du Certificat Informatique et Internet niveau 2 Métiers de l'ingénieur est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Vincent Courboulay, maître de conférences, président
 - > Christophe Sempé, professeur certifié
 - > Nicolas Sidère, maître de conférences
-

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-480 du 21 octobre 2020 portant modification du règlement électoral de l'université**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu les statuts de l'université,
Vu le règlement électoral de l'université,
Vu la délibération n° 2019-10-14-3-1 du 14 octobre 2019 portant adoption des statuts et règlements intérieurs de La Rochelle Université,

ARRÊTE**Article 1**

Le règlement électoral de l'université est ainsi modifié :

1° La première phrase du huitième alinéa de l'article 6 est remplacée par les dispositions suivantes : « Le dépôt de candidature peut s'effectuer soit par courrier recommandé avec avis de réception, soit par remise en mains propres, à l'adresse indiquée dans l'arrêté portant organisation de l'élection, soit par courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse électronique indiquée dans l'arrêté portant organisation de l'élection ».

3° Au neuvième alinéa de l'article 6, le mot « , courriel » est supprimé.

4° La deuxième puce du deuxième alinéa de l'article 15 est remplacée par les dispositions suivantes : « La procuration est établie sur un imprimé numéroté par l'établissement, qui peut être retiré au sein des services de l'université ou téléchargé depuis l'environnement numérique de travail (ENT). La procuration est déposée en main propre ou transmise par voie électronique à l'adresse indiquée dans l'arrêté portant organisation de l'élection ».

5° Sous la deuxième puce du deuxième alinéa de l'article 15 sont insérées les dispositions suivantes :

« > La personne mandante doit justifier de son identité lors du retrait de l'imprimé au sein des services de l'université, avec une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte professionnelle, carte d'étudiant.

> Lorsqu'elle est établie par voie dématérialisée, la procuration est transmise à l'adresse électronique indiquée dans l'arrêté portant organisation de l'élection. Pour procéder à cette transmission, le mandant utilise uniquement la messagerie fournie par l'université : leur adresse en @univ-lr.fr pour les personnels et en @etudiant.univ-lr.fr pour les étudiantes et étudiants. Elle doit être accompagnée d'une copie (scan ou photo) d'une pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, permis de conduire, titre de séjour, passeport, carte professionnelle, carte d'étudiant ».

Article 2

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 21 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

